

GEMAPI

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2018 !



8 h 30 – 13 h

• Ouverture de la journée

- Au regard des attentes et questionnements qui entourent la mise en place de la compétence Gemapi, quelles analyses et propositions de l'AdCF

↳ **Jean-Claude WEISS***, Vice-président de l'AdCF en charge de la gestion de l'eau et des risques, Président de l'agglomération Caux Vallée de Seine

• Focus sur le cadre juridique et législatif

- Comment permet-il une évolution des structures locales adaptée à leur contexte
- Quelles responsabilités des acteurs pendant et après la période transitoire 2018-2020

↳ **Yann LANDOT**, Avocat au barreau de Paris, Landot & Associés

• Panorama des différents et principaux scénarios choisis par les structures locales existantes

- Quels avantages et difficultés
- Comment utiliser la période transitoire pour transférer au mieux les compétences

↳ **Karine BRULÉ**, Sous-directrice de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales (GR), Ministère de la transition écologique et solidaire (DEB)

• Retour d'expérience : le bassin de la Durance

- Comment les structures existantes du bassin de la Durance s'appuient sur les démarches en cours pour définir le contour et le partage de la compétence
- Quel schéma de mutualisation a été adopté

↳ **Véronique DESAGHER**, Chargée de mission GEMAPI, SMAVD-EPTB Durance

• Quels sont les freins, leviers et questionnements des collectivités autour de la prise de compétence

- Décryptage des résultats de réunions décentralisées organisées par la FNCCR**

↳ **Laure SEMBLAT**, Adjointe au chef du département Cycle de l'eau, FNCCR

• Le point sur les modalités de financement de la compétence Gemapi

- Comment mettre en place la taxe en tenant compte du contexte : évolution de la taxe d'habitation, délais au regard de la compétence
- Les autres sources de financement : les nouveaux PAPI3, les aides des agences de l'eau, les participations des départements et des régions

↳ **Stéphane BAUDRY**, Directeur du pôle Eau et Associé, Calia Conseil

Journée animée par **Joël GRAINDORGE**,
DGST E.R, Communauté d'agglomération

*Ou son représentant

**Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie

14 h – 17 h 30

• Quels points clés essentiels à prendre en compte :

- Afin de définir les ouvrages de protection en lien avec les niveaux de protection pour un territoire donné

- Pour réaliser l'étude de dangers en respectant les échéances selon le contexte
- Comment gérer la mise à disposition des ouvrages pendant la période transitoire

↳ **Gilles RAT**, Adjoint au directeur du service technique de l'énergie électrique, des grands barrages et de l'hydraulique (STEEGBH)-SRNH-DGPR, Ministère de la transition écologique et solidaire

• Comment structurer l'ingénierie indispensable pour exercer efficacement la nouvelle compétence

- La nécessité d'une ingénierie interne à la collectivité pour mobiliser toutes les compétences externes

↳ **Hugues des LIGNERIS**, Directeur, Syndicat Mixte d'Aménagement des Berges de la Seine et de l'Oise (SMSO)

↳ **Emmanuelle OPPENEAU**, Responsable pôle environnement, Suez Eau France

• Comment se prépare la prise de compétence dans le cadre de l'appel à partenariat national du Cerema

- Les atouts de la démarche expérimentale

- Que montrent les premiers résultats

- Quelle valorisation à l'échelle nationale

↳ **Philippe PAPAY**, Directeur du développement des relations avec les clients et partenaires, Cerema

↳ **Manuel PHILIPPE**, Directeur de l'environnement et de l'écologie urbaine, Valenciennes Métropole

• Retour d'expérience : le cas du Syndicat mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents - EPTB Arve (SM3A)

- Quelle évolution des missions avec la nouvelle compétence Gemapi

- Les conséquences sur l'organisation et sur les moyens techniques et financiers

- La réalisation des « nouvelles » études de dangers

↳ **Représentant de l'EPTB Arve**

PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazetteidescommunes.com

Rubrique « Conférences », journée d'étude
« Gemapi »

OU AU VERSO



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



GEMAPI

DERNIÈRE LIGNE DROITE AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2018 !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction

Tél.....

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 € HT (468 TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

JE_GEM_30117

➔ **Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 24 novembre 2017**

- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :
Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com